

# Le tutorat pédagogique

## 2023-2024

À destination des tuteurs et référents de tutorat



## SOMMAIRE

Présentation	4
Le recrutement des tuteurs	5
Les dates à retenir	6
Dossiers administratifs	6
Suivi des tutorats des parcours L1+ et Tempo	8
Organisation	10
La rémunération des tuteurs	12
Encadrement du tutorat	15
Communication	17
Calendrier universitaire 2023-2024	18
Notes	19

## Contacts et liens utiles

➤ Contacts principaux pour le tutorat :

Pour toute information relative aux domaines suivants :

- les contrats de travail et le paiement des tutorats, veuillez contacter :  
[drh-masse.salariale@inalco.fr](mailto:drh-masse.salariale@inalco.fr)
- le suivi administratif des tutorats, veuillez contacter :  
[reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr)
- Pour toutes autres questions, veuillez contacter le **Pôle réussite étudiante**  
[reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr)

➤ Liens utiles :

- [Témoignage](#) d'une tutrice de civilisation
- [Témoignage](#) d'une tutrice de langue



## Présentation

Le tutorat est un accompagnement pédagogique dispensé par des étudiants en master ou en doctorat - éventuellement en Licence 3. Il est destiné aux étudiants de licence (L0, L1, L2, L3) qui rencontrent quelques difficultés d'ordre méthodologique ou de compréhension des thèmes abordés en cours, et peuvent ainsi les travailler en groupe plus restreint tout en bénéficiant d'une aide individualisée. Plus spécifiquement, pour les **étudiants des parcours L1+ et Tempo**, le tutorat fait partie du module de soutien personnalisé L1PA05/L1PB05 de leur programme et leur est donc **obligatoire** (au moins un tutorat en langue ou en civilisation en fonction des besoins de l'étudiant et des tutorats offerts dans le département). Le tutorat donne lieu à une validation sans notes (Validé = VAL et Non Validé = NVAL).

Il existe **deux types de tutorat pédagogiques** :

- ✓ le **tutorat de langue**, qui a pour but d'apporter une aide aux étudiants qui rencontrent des difficultés dans la pratique orale et écrite de la langue qu'ils étudient ;
- ✓ le **tutorat de civilisation**, qui permet quant à lui, de retravailler les cours de civilisation (Histoire, géographie, anthropologie, etc.) de l'aire géographique étudiée, tout en offrant un accompagnement dans l'acquisition des méthodes de travail (en particulier pour les étudiants de première année et en parcours L1+ et Tempo).

L'organisation de ces séances de travail se base principalement sur les demandes spécifiques des étudiants. Les tuteurs sont disposés à répondre à toutes leurs questions et à apporter un soutien réel aux étudiants, notamment durant les périodes qui précèdent les examens.

Le tutorat constitue donc un avantage clé pour les étudiants qui bénéficient d'un suivi plus personnalisé, avec des effectifs réduits (limité à dix étudiants par séance) favorisant une progression adaptée à leurs besoins. Ces heures en groupe restreint sont également l'occasion d'échanger et de discuter plus facilement des difficultés auxquelles chacun peut faire face dans son cursus.

## Le recrutement des tuteurs

À partir du **12 mai** et jusqu'au **7 juillet 2023**, les enseignants responsables du tutorat dans chaque section de langue et/ou département de l'Inalco lanceront une campagne de recrutement des tuteurs pour l'année académique 2023-2024.

Lors de cette campagne, les enseignants responsables du tutorat indiqueront aux tuteurs :

- la nature (langue et/ou civilisation) ;
- le nombre d'heures de tutorat à assurer ;
- la période (semestre 1 et/ou semestre 2) du tutorat.

Lors de la signature de leur contrat, les tuteurs pourront choisir la modalité de paiement (mensuel ou semestriel) et un modèle type d'attestation de service fait leur sera présenté pour comptabiliser leurs heures de tutorat.

Les enseignants responsables du tutorat veilleront à recruter un **nombre suffisant de tuteurs**.

**Les enseignants** doivent impérativement **avertir par courriel** [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr) **en cas de démission ou de remplacement d'un tuteur** en cours d'année. **Les tuteurs** doivent également **envoyer un courriel à** [drh-masse.salariale@inalco.fr](mailto:drh-masse.salariale@inalco.fr) **et en copie** [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr) **indiquant qu'ils ne poursuivront pas leur mission.**

Les tuteurs suivront deux stages de formation (Moodle et pédagogique) organisés à la rentrée 2023, pour l'animation de leurs ateliers de tutorat. Ils seront amenés à choisir un créneau (information transmise par courriel à la rentrée 2023).

## Les dates à retenir

- ✓ **Du 15 mai au 07 juin 2023** : les enseignants responsables des tutorats indiquent le volume d'heures souhaité (en langue et/ou civilisation) pour l'année 2023-2024, en précisant le type de tutorat (langue ou civilisation). Les demandes seront validées lors du dernier CFVE de l'année (16 juin 2023). Plus aucune demande ne sera prise en compte après cette date.
- ✓ **Du 26 juin au 17 juillet** : constitution des dossiers administratifs des tuteurs (voir partie « dossiers administratifs »).
- ✓ **A partir du 11 septembre** : [drh-masse.salariale@inalco.fr](mailto:drh-masse.salariale@inalco.fr) envoie les contrats aux tuteurs par courriel.
- ✓ **Courant septembre** : stages de formation pour les tuteurs (Stage de formation numérique Moodle + formation pédagogique).
- ✓ **Rentrée 2023-2024** : début des séances de tutorat possible **à partir du 18 septembre 2023**.

## Dossiers administratifs

Après leur recrutement, les tuteurs doivent constituer leur dossier administratif auprès du service des ressources humaines. Depuis 2021, la constitution de ces dossiers se fait en ligne.

Les tuteurs reçoivent un lien web envoyé par [drh-masse.salariale@inalco.fr](mailto:drh-masse.salariale@inalco.fr) (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-administratif-tuteurs-inalco>) pour remplir le formulaire numérique et téléverser les pièces demandées (copie de carte vitale, carte d'identité valable ou titre de séjour en cours de validité et RIB original). Les tuteurs veilleront à bien indiquer toutes les informations (par exemple: nom de la ville et code postal) : les omissions d'information peuvent retarder l'envoi du contrat de travail et donc la mise en paiement.



## Suivi des tutorats des parcours L1+ et Tempo

Concernant le suivi des étudiants inscrits en tutorat pour les parcours L1+ et Tempo : les référents de tutorat et les tuteurs doivent obligatoirement remplir un tableau Excel d’émargement commun en ligne pour l’organisation du suivi de leurs groupes dès la rentrée 2024. Chaque onglet correspond à un groupe suivi par un tuteur (voir modèle ci-dessous)

*Exemple de tableau d’émargement du tutorat (Onglets par groupe) par département de langue sur le Drive*

Les tuteurs doivent indiquer pour chaque séance et étudiant :

- ✓ Le parcours des étudiants tutorés (en particulier pour les étudiants de **Licence+/Tempo/DU Passerelle**, pour lesquels **le tutorat est obligatoire**)
- ✓ L’adresse courriel des étudiants tutorés ;
- ✓ Leur numéro étudiant ;
- ✓ NOM et Prénom des tutorés ;
- ✓ La présence des étudiants pour chaque séance de tutorat, en choisissant dans la liste déroulante la mention correspondante (présent, absence justifiée, absence injustifiée, abandon, cours annulé) ;
- ✓ La validation en fin de semestre : Validé (VAL), Non validé (NVAL), Absence Injustifiée (ABI) ou Absence justifiée (ABJ).



L'enseignant référent de tutorat devra vérifier sur les onglets du tableau Excel d'émargement de son département de tutorat :

- La correcte nomination des feuilles (initiales des tuteurs, jour, horaire et groupe : ex dépt Japonais E.LEROY lundi 17h30-19h) ;
- L'état d'émargement des séances des groupes de tuteurs, fréquence d'une fois par semaine conseillée.

**En cas d'absences injustifiées** (= ABI) répétées, les tuteurs doivent envoyer un courriel aux étudiants concernés, avec en copie le référent de tutorat et [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr)

Suite à trois ABI, les règles du contrôle continu s'appliquent et l'étudiant sera alors être considéré comme « Non validé (= NVAL) ».

Pour rappel : Le tutorat est **obligatoire** pour les étudiants inscrits **en parcours L1+ et Tempo**. Il fait partie du module de soutien personnalisé de l'UE 4 qui est validé ou non validé (VAL ou NVAL) sans attribution de note.

L'onglet « récapitulatif de séance de tutorat » présent dans le tableau d'émargement Excel doit être rempli uniquement par le référent de tutorat. Ces données seront ensuite traitées par l'administration du service R.E.V.E. lors de l'établissement des bilans annuels.

## Organisation

### Nombre d'étudiants

Chaque groupe ne peut excéder une dizaine (10) d'étudiants tutorés pour un tuteur.

### Planning

Les enseignants responsables des tutorats conviennent des jours et horaires des séances en accord avec les tuteurs et réservent les salles directement auprès du service planning ([de.planning@inalco.fr](mailto:de.planning@inalco.fr)) en mettant en copie [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr) par courriel.

**Attention** : pour rappel, les séances de tutorat doivent avoir lieu en dehors des créneaux horaires réservés aux ateliers des parcours L1<sup>+</sup> et Tempo, c'est-à-dire à **l'exclusion des mardis et vendredis après-midi, entre 13h et 20h30**, et peuvent être planifiés les samedis (voir tableau ci-dessous).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi
Matin 8 – 13h	Langue & civilisation Tutorat	Langue & civilisation Tutorat	Langue & civilisation Tutorat	Langue & civilisation Tutorat	Langue & civilisation Tutorat	Tutorat
Après-midi 13h – 20h 30	Langue & civilisation Tutorat	Cours et ateliers Tempo et L1 <sup>+</sup> - Anatomie d'une langue et d'une culture - Français - Soutien en méthodologie - Atelier d'écriture - Anglais - Langue 2 Tempo	Langue & civilisation Tutorat	Langue & civilisation Tutorat  Atelier culturel théâtre 18-21h	Cours et ateliers Tempo et L1 <sup>+</sup> : - Anatomie d'une langue et d'une culture - Français - Soutien en méthodologie - Atelier d'écriture - Anglais - Langue 2 Tempo	Tutorat

*Emploi du temps indicatif des créneaux horaires du tutorat*

Les séances de tutorat démarrent **dès que possible et au plus tard le 18 septembre 2023** (semaine 38).

En cas d'**annulation ou report d'une séance de tutorat**, le tuteur doit avertir son **enseignant référent et l'indiquer dans le tableau Excel d'émargement (en choisissant « cours annulé » dans la liste déroulante du cours correspondant)**. Il est alors inutile d'informer [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr).

## **Stage de formation des tuteurs à la rentrée 2023**

À la rentrée 2023, deux stages de formation sont prévus pour les nouveaux tuteurs :

- Un stage numérique (2h) d'initiation à l'usage de la plateforme Moodle organisé par la cellule TICE, pour concevoir et animer les séances en distanciel ;
- Un stage pédagogique (1h30) pour assimiler et appliquer les méthodes d'enseignement adaptées aux séances de tutorat.

Les tuteurs devront indiquer leurs disponibilités et recevront ensuite leur convocation par courriel (groupe, date et créneaux horaires). À la suite du stage, les tuteurs pourront compléter un questionnaire d'évaluation.

Pour toute question relative à Moodle, contacter la Direction du Système d'Information et des Ressources Numériques ([assistance-moodle@inalco.fr](mailto:assistance-moodle@inalco.fr)).

## **Inscriptions des étudiants**

Les inscriptions en tutorat ainsi que la gestion des groupes (y compris la gestion des présences et absences des étudiants) de tutorat sont à la charge des enseignants référents et des tuteurs.

## La rémunération des tuteurs

Les séances de tutorat sont considérées comme des vacances. Les tuteurs sont donc payés après service fait (taux horaire brut : 19,19 euros).

Avant le 15 septembre 2023, les tuteurs doivent indiquer par courriel à [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr) la modalité de paiement choisie : un paiement mensuel ou semestriel selon la quotité horaire impartie par l'enseignant référent de tutorat. Le paiement semestriel est la norme, tandis que le paiement mensuel, donné à titre dérogatoire, doit faire l'objet d'une demande motivée.

Les paiements semestriels sont versés **en une seule fois**, en fin de semestre ou en fin de mois pour le paiement mensuel. Les tuteurs doivent transmettre une seule attestation de service fait (ASF), uniquement en version numérisée (aucun dépôt papier ne sera accepté) avec le total des heures effectuées sur toute la période de tutorat.

Le règlement du paiement est effectué le mois suivant la réception de l'ASF : par exemple, envoi de l'ASF à [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr) fin mai, paiement au mois suivant. Le paiement semestriel versé en une seule fois s'effectue en fin de semestre.

**Attention** : Pour toute ASF envoyée en dehors du délai imposé, celle-ci sera traitée hors délai.

**ATTESTATION DE SERVICE FAIT : ASF**  
**Année universitaire 2023-2024**

**TUTORAT – 1<sup>e</sup> Semestre**

**Tutorat Financement ORE – CR 2501 D101 convention**

**Informations concernant le Tuteur**

**NOM** ..... **Prénom** .....

**Email** : .....

**Département / section** : .....

**Encadré par NOM Prénom, email** : .....

*(de l'enseignant qui encadre le tuteur)*

**Informations concernant les étudiant-e-s tutoré-e-s / les séances de tutorat**

Tutorat de civilisation      précisez la discipline .....

Tutorat de langue      précisez la langue .....

**Niveau** :  L0    L1    L2    L3

**Nombre de groupe(s)** : .....

**Période du** ..... **au** .....

Veillez nommer ce document : « ASF\_Tutorat\_NOM\_Prénom\_date »

A transmettre par courriel dûment complété et signé \*à [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr)

Numéro de semaine	Liste des semaines	Nb total d'heures/semaine
37	Du 11 septembre 2023 au 17 septembre 2023	
38	Du 18 septembre 2023 au 24 septembre 2023	
39	Du 25 septembre 2023 au 1er octobre 2023	
40	Du 2 octobre 2023 au 8 octobre 2023	
41	Du 9 octobre 2023 au 15 octobre 2023	
42	Du 16 octobre 2023 au 22 octobre 2023	
43	Du 23 octobre 2023 au 29 octobre 2023	
44	Du 30 octobre 2023 au 5 novembre 2023	
45	Du 6 novembre 2023 au 12 novembre 2023	
46	Du 13 novembre 2023 au 19 novembre 2023	
47	Du 20 novembre 2023 au 26 novembre 2023	
48	Du 27 novembre 2023 au 3 décembre 2023	
49	Du 4 décembre 2023 au 10 décembre 2023	
50	Du 11 décembre 2023 au 17 décembre 2023	
51	Du 18 décembre 2023 au 24 décembre 2023	

**Total des heures effectuées au Semestre 1**..... (19.19 €) Brut / heure

L'étudiant(e) tuteur certifie exact l'ensemble des services mentionnés ci-dessus  date ..... signature	Certifié, service fait  Pour le Président et par délégation e Vice-Président délégué à la réussite et à la vie étudiante  date ..... Signature : Laurent MAHEUX
--	---

Modèle type d'attestation de service fait : à nommer « **ASF\_Tutorat\_NOM\_Prénom\_date** »

Sur l'attestation de service fait (ASF), les tuteurs veilleront à remplir les éléments suivants :

- NOM et Prénom du tuteur;
- Adresse courriel du tuteur;
- Département/section des tutorés : les tuteurs indiqueront l'intitulé exact du département (Ex : études japonaises ou Afrique/Peul ou ASEP/Lao ou ASUH/Hindi ou Eurasie/Persan ou Europe/Finnois);
- Nature du tutorat (case à cocher) : tutorat de civilisation en précisant la discipline (Ex : Histoire) ou tutorat de langue en précisant la langue (Ex : Coréen) ;
- Cocher le ou les niveaux en licence (de L0 à L3) des tutorés ;
- Nombre de groupes (uniquement si le tuteur assure le suivi de plusieurs groupes) ;
- Indiquer la période du tutorat entière (de la date de début à la date de fin prévue avec l'enseignant référent pour le tutorat) ;
- Le nombre **total** des heures effectuées par semaine et le nombre total des heures effectuées au semestre ;
- Dater et signer, puis envoyer ce document dûment rempli et renommé **ASF\_Tutorat\_NOM\_Prénom\_date** à [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr)

**Nota** : Le document ASF doit impérativement être signé électroniquement. Il existe de nombreux tutoriels sur internet, par exemple : <https://www.ilovepdf.com/fr>

Une séance de tutorat est prise en compte (pour la rémunération du tuteur) s'il est possible d'attester de la présence d'au moins un étudiant (et non plus trois étudiants présents comme cela était d'usage).

Toute attestation de service fait (ASF) non signée et transmise directement au service RH ne sera pas acceptée.

Le service des ressources humaines peut fournir une attestation détaillant les heures de travail à l'attention de Pôle Emploi pour les tuteurs qui en exprimeraient le besoin. Pour cela, il est nécessaire de faire la demande à [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr) et [drh-masse.salariale@inalco.fr](mailto:drh-masse.salariale@inalco.fr).

## Encadrement du tutorat

Le référentiel des services voté au CA du 24/09/2021 prend en compte l'encadrement du tutorat par les **Enseignants Référents Tutorat** (langue et/ou civilisation) de chaque département :

- ✓ Responsabilités/Missions de l'enseignant référent tutorat : recrutement des tuteurs, planning des séances, coordination, suivi pédagogique.
- ✓ Rémunération : 1h payée par groupe de tutorés, à partir du 1er groupe, plafonné à 19h30 par enseignant/an.
- ✓ Montant : 1h = 42,86 € (Taux horaire brut).

Les enseignants référents de tutorat qui encadrent des groupes de tuteurs pendant l'année universitaire 2023-2024, ont à :

- ✓ Déclarer le nombre de groupes de tuteurs suivis au début du Semestre 1 et au début du Semestre 2.
- ✓ Dater et signer, puis envoyer une ASF : attestation d'encadrement dûment remplie et intitulée « **ASF\_EnT\_NOM\_Prénom\_date** » à [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr) avant le 17 juin 2024.

## ATTESTATION DE SERVICE FAIT : ASF

### Année universitaire 2023-2024

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Email :** .....

**DEPARTEMENT/Filière :** .....

- Titulaire Inalco  
 Contractuel Inalco

#### Encadrement de tutorat

Financement ORE – CR 2501 D101 convention

Référent Tutorat – Encadrement Tutorat (Taux horaire brut : 42,86 €) \*

Langue : .....

Civilisation : .....

Nombre de groupe(s) encadré(s) : .....

**Total heures vacations enseignement financement ORE – CR 2501 D101 convention : .....**

\* Responsabilités administratives : recrutement des tuteurs, planning des séances, coordination, suivi pédagogique : 1h par groupe à partir du 1<sup>er</sup> groupe, plafonné à 19h30 par enseignant /an - cf Référentiel des services voté au CA du 24/09/2021

**A transmettre par courriel dûment complété et signé\* à [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr)**

<p style="text-align: center;">L'enseignant(e) certifie exact l'ensemble des services mentionnés ci-dessus</p> <p style="text-align: center;">Date .....</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	<p style="text-align: center;">Certifié, service fait</p> <p style="text-align: center;">Pour le Président et par délégation</p> <p style="text-align: center;">Le Vice-Président délégué à la réussite et à la vie étudiante</p> <p style="text-align: center;">Date .....</p> <p style="text-align: center;">Signature : Laurent MAHEUX</p>
---	---

\* veuillez nommer ce document : « ASF EnT NOM Prénom date »

*Modèle type d'attestation de service fait : à nommer « **ASF\_EnT\_NOM\_Prénom\_date** »*

Nota : Le document ASF doit impérativement être **signé électroniquement**. Il existe de nombreux tutoriels sur internet, par exemple : <https://www.ilovepdf.com/fr>



## Communication

Les tuteurs et les enseignants référents de tuteurs sont invités à communiquer **prioritairement par courriel**, en privilégiant une communication la plus claire et complète possible (ce qui évite des malentendus et la multiplication de mails – chronophages pour tous), en utilisant la fonction **répondre**, afin d’avoir l’historique des échanges, ainsi que la fonction **signature** : par ex, pour Anne DUPONT, indiquer « **DUPONT Anne, tutrice Civi chinois L1** ».

Et en indiquant clairement :

- Les coordonnées complètes du tuteur concerné (NOM, Prénom, N° étudiant, langue, cursus, N° de groupe, etc.)
- L’intitulé du tutorat et le créneau horaire.

Concernant les domaines administratif et/ou pédagogique, les tuteurs peuvent directement contacter :

- Pour les questions administratives :
  - Signature des contrats et paiement des salaires => écrire à [drh-masse.salariale@inalco.fr](mailto:drh-masse.salariale@inalco.fr)
  - Changements d’horaires et/ou de salle, absence des tuteurs => écrire à l’Enseignant responsable du tutorat concerné
- Pour les questions pédagogiques :
  - Maîtrise du français insuffisante des tuteurs (FLE/FOU).
  - Décalage du contenu entre les cours et le tutorat (langue/civilisation).

⇒ Les tuteurs contactent leur Enseignant référent du tutorat.

Inalco - Calendrier universitaire 2023/2024 - CFVE du 10 Février 2023 - CA du 10 Mars 2023

Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024	Août 2024	Septembre 2024
VE 1 SA 2 DI 3 LU 4 MA 5 ME 6 JE 7 SA 8 DI 9 LU 10 MA 11 ME 12 JE 13 SA 14 DI 15 LU 16 MA 17 ME 18 JE 19 SA 20 DI 21 LU 22 MA 23 ME 24 JE 25 SA 26 DI 27 LU 28 MA 29 ME 30 SA 31	DI 1 LU 2 MA 3 ME 4 SA 5 JE 6 SA 7 DI 8 LU 9 MA 10 ME 11 JE 12 SA 13 DI 14 LU 15 MA 16 ME 17 JE 18 SA 19 DI 20 LU 21 MA 22 ME 23 JE 24 SA 25 DI 26 LU 27 MA 28 ME 29 SA 30 DI 31	ME 1 JE 2 SA 3 DI 4 LU 5 MA 6 ME 7 JE 8 SA 9 DI 10 LU 11 MA 12 ME 13 JE 14 SA 15 DI 16 LU 17 MA 18 ME 19 JE 20 SA 21 DI 22 LU 23 MA 24 ME 25 JE 26 SA 27 DI 28 LU 29 MA 30 ME 31	VE 1 SA 2 DI 3 LU 4 MA 5 ME 6 JE 7 SA 8 DI 9 LU 10 MA 11 ME 12 JE 13 SA 14 DI 15 LU 16 MA 17 ME 18 JE 19 SA 20 DI 21 LU 22 MA 23 ME 24 JE 25 SA 26 DI 27 LU 28 MA 29 ME 30 SA 31	LU 1 ME 2 SA 3 DI 4 LU 5 MA 6 ME 7 JE 8 SA 9 DI 10 LU 11 MA 12 ME 13 JE 14 SA 15 DI 16 LU 17 MA 18 ME 19 JE 20 SA 21 DI 22 LU 23 MA 24 ME 25 JE 26 SA 27 DI 28 LU 29 MA 30 ME 31	JE 1 SA 2 DI 3 LU 4 MA 5 ME 6 JE 7 SA 8 DI 9 LU 10 MA 11 ME 12 JE 13 SA 14 DI 15 LU 16 MA 17 ME 18 JE 19 SA 20 DI 21 LU 22 MA 23 ME 24 JE 25 SA 26 DI 27 LU 28 MA 29 ME 30 SA 31	VE 1 SA 2 DI 3 LU 4 MA 5 ME 6 JE 7 SA 8 DI 9 LU 10 MA 11 ME 12 JE 13 SA 14 DI 15 LU 16 MA 17 ME 18 JE 19 SA 20 DI 21 LU 22 MA 23 ME 24 JE 25 SA 26 DI 27 LU 28 MA 29 ME 30 SA 31	LU 1 ME 2 SA 3 DI 4 LU 5 MA 6 ME 7 JE 8 SA 9 DI 10 LU 11 MA 12 ME 13 JE 14 SA 15 DI 16 LU 17 MA 18 ME 19 JE 20 SA 21 DI 22 LU 23 MA 24 ME 25 JE 26 SA 27 DI 28 LU 29 MA 30 ME 31	ME 1 JE 2 SA 3 DI 4 LU 5 MA 6 ME 7 JE 8 SA 9 DI 10 LU 11 MA 12 ME 13 JE 14 SA 15 DI 16 LU 17 MA 18 ME 19 JE 20 SA 21 DI 22 LU 23 MA 24 ME 25 JE 26 SA 27 DI 28 LU 29 MA 30 ME 31	SA 1 DI 2 LU 3 MA 4 ME 5 SA 6 DI 7 LU 8 MA 9 ME 10 SA 11 DI 12 LU 13 MA 14 ME 15 SA 16 DI 17 LU 18 MA 19 ME 20 SA 21 DI 22 LU 23 MA 24 ME 25 SA 26 DI 27 LU 28 MA 29 ME 30 SA 31	LU 1 ME 2 SA 3 DI 4 LU 5 MA 6 ME 7 JE 8 SA 9 DI 10 LU 11 MA 12 ME 13 JE 14 SA 15 DI 16 LU 17 MA 18 ME 19 JE 20 SA 21 DI 22 LU 23 MA 24 ME 25 SA 26 DI 27 LU 28 MA 29 ME 30 SA 31	DI 1 LU 2 MA 3 ME 4 SA 5 JE 6 SA 7 DI 8 LU 9 MA 10 ME 11 JE 12 SA 13 DI 14 LU 15 MA 16 ME 17 SA 18 DI 19 LU 20 MA 21 ME 22 SA 23 DI 24 LU 25 MA 26 ME 27 SA 28 DI 29 LU 30 MA 31	

<b>Examens universitaires</b>	<b>Examens de fin de semestre</b>	<b>Examens de fin de semestre</b>	<b>Examens de fin de semestre</b>	<b>Examens de fin de semestre</b>	<b>Examens de fin de semestre</b>	<b>Examens de fin de semestre</b>	<b>Examens de fin de semestre</b>	<b>Examens de fin de semestre</b>	<b>Examens de fin de semestre</b>	<b>Examens de fin de semestre</b>	<b>Examens de fin de semestre</b>	<b>Examens de fin de semestre</b>
Année universitaire du 10/09/2023 au 10/09/2024	Cours (13 semaines par semestre) 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Cours (13 semaines par semestre) 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Cours (13 semaines par semestre) 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Cours (13 semaines par semestre) 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Cours (13 semaines par semestre) 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Cours (13 semaines par semestre) 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Cours (13 semaines par semestre) 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Cours (13 semaines par semestre) 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Cours (13 semaines par semestre) 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Cours (13 semaines par semestre) 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Cours (13 semaines par semestre) 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Cours (13 semaines par semestre) 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024
Année universitaire du 10/09/2023 au 10/09/2024	Examens de fin de semestre 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Examens de fin de semestre 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Examens de fin de semestre 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Examens de fin de semestre 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Examens de fin de semestre 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Examens de fin de semestre 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Examens de fin de semestre 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Examens de fin de semestre 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Examens de fin de semestre 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Examens de fin de semestre 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Examens de fin de semestre 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024	Examens de fin de semestre 1er semestre : du 10/09/2023 au 23/12/2023 2ème semestre : du 20/01/2024 au 18/06/2024



Bon tutorat !

Bonne année universitaire à l'Inalco !